



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



15 mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze mai deux-mille-dix-sept (15 mai 2017) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Claude Nantel

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Le siège numéro 2 est vacant.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 143.05.2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 15 MAI 2017**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres public numéro 2017-03 pour le remplacement d'un ponceau (émissaire pluvial) sur la rue du Moulin : Octroi de contrat;
 - 6.2. Appel d'offres public numéro 2017-07 pour la fourniture d'une pelle mécanique sur roues usagée : Autorisation;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Confirmation d'embauche du directeur du Service des travaux publics;
 - 7.2. Embauche de personnel pour la saison estivale 2017;
 - 7.3. Appropriation de fonds pour l'installation de lumières sous le pont Joseph-Commandant;



- 7.4. Intention de la Municipalité de Labelle de débiter la collecte des matières organiques et de procéder à l'acquisition des bacs bruns de 240 L, de mini-bacs de cuisine et de lot de sac de papier pour la collecte des matières organiques;
- 7.5. Embauche de pompiers à temps partiel à l'essai;
- 7.6. Appropriation de fonds pour la rénovation de la cuisine de l'Hôtel de Ville;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Appropriation de fonds pour l'achat d'une gratte arrière pour le véhicule V-32;
 - 8.2. Appropriation de fonds pour divers travaux à la Gare;
 - 8.3. Appropriation de fonds pour des travaux de réfection de la piste cyclable;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2016-014, sur le lot 5224980 situé au 1522 chemin de la Presqu'île (9815-56-1585);
 - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2017-008, sur le lot 5549598 situé sur le chemin du Lac-Bélangier (0622-63-9050);
 - 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2017-009, situé sur le lot 5224593 situé sur le chemin du Lac-Bélangier (0521-98-8179);
 - 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-010 concernant la propriété sise au 96-98 rue du Pont, sur le lot 5010276 (0927-57-9216);
 - 9.5. Tarification de la vignette de bateau pour la saison 2017;
 - 9.6. Dénomination d'une chute d'eau;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Service de sécurité pour la Fête nationale;
 - 11.2. Signature du protocole d'entente 2017 avec l'Association des propriétaires au lac Labelle;
 - 11.3. Appropriation de fonds pour l'installation d'une seconde entrée électrique au dôme;
 - 11.4. Appropriation de fonds pour divers travaux par le Service des loisirs;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois d'avril 2017;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
 - 15.3. Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2017;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 144.05.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et celui de la séance extraordinaire du 8 mai 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et celui de la séance extraordinaire du 8 mai 2017 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 145.05.2017 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2017-03 POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU (ÉMISSAIRE PLUVIAL) SUR LA RUE DU MOULIN : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 072.03.2017 autorisant la direction générale à aller en appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau (émissaire pluvial) sur la rue du Moulin, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2017-03 préparés par LES CONSULTANTS S.M. INC.;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des cinq (5) soumissions reçues le 11 mai 2017 à 11 h 00 et à l'analyse de celles-ci, la soumission de 9088-9569 Québec inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission de 9088-9569 QUÉBEC INC. pour le remplacement d'un ponceau (émissaire pluvial) sur la rue du Moulin, au prix de 124 501,76 \$ plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2017-03 ainsi qu'aux addendas numéros 01 et 02, le tout payable par la TECQ 2014-2018.

Que la directrice générale soit autorisée à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

6.2 RÉS. 146.05.2017 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2017-07 POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES USAGÉE : AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres public pour la fourniture d'une pelle mécanique sur roues usagée, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2017-07 préparés par la Municipalité.

Adoptée

7.1 RÉS. 147.05.2017 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M Giovanni Fiorio a été embauché à titre de directeur du Service des travaux publics le 17 octobre 2016 par la résolution numéro 266.10.2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Fiorio, est entré en fonction le 31 octobre 2016 avec une période d'essai de 6 mois;



CONSIDÉRANT QUE cette période d'essai prenait fin le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Fiorio satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de M. Giovanni Fiorio à titre de directeur du Service des travaux publics de la Municipalité de Labelle, le tout conformément aux dispositions de son contrat de travail signé lors de son embauche.

Adoptée

7.2 RÉS. 148.05.2017 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Madame Mégane Moreau à titre d'animatrice au camp de jour, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2017, pour la période débutant vers le 26 juin 2017 et se terminant le 18 août 2017.

D'embaucher Madame Amélie Roberge à titre de préposée au bureau d'accueil touristique conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2017, pour la période débutant vers le 15 juin 2017 et se terminant aux alentours du 4 septembre 2017.

Adoptée

7.3 RÉS. 149.05.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'INSTALLATION DE LUMIÈRES SOUS LE PONT JOSEPH-COMMANDANT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'un système de lumières pour installer sous le pont Joseph-Commandant chez Dubo Électrique au coût de 15 097,11\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser l'installation d'un système de lumières sous le pont Joseph-Commandant par Alexandre Barbe électricien au coût de 21 700\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser des dépenses additionnelles n'excédant pas 10 827,61\$ plus les taxes applicables, pour compléter les travaux d'installation du système d'éclairage sous le pont (ex : installation de poteaux, etc), soit un total pour le projet de 50 000\$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté.

Adoptée



7.4 **RÉS. 150.05.2017**

INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE DE DÉBUTER LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DE PROCÉDER À L'ACQUISITION DES BACS BRUNS DE 240 L, DE MINI-BACS DE CUISINE ET DE LOT DE SAC DE PAPIER POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011 – 2015 du Québec de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016 – 2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la municipalité de se joindre à l'appel d'offres regroupé pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240 L, de mini-bacs de cuisine et de lot de sac de papier;

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) à l'effet de connaître les intentions des municipalités membres qui prévoient débiter la collecte des matières organiques en 2018 sur leur territoire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal avise la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de son intention de débiter la collecte des matières organiques au mois de septembre 2018;

QUE l'implantation de la collecte des matières organiques permettra de desservir 2382 unités d'occupation sur le total de 2382 unités d'occupation de la municipalité;

QUE la municipalité se joint à l'appel d'offres regroupé de la MRC des Laurentides qui sera publié à l'été 2017 pour commander 2070 bacs bruns de 240L, 2320 mini-bacs de cuisine de 7L et 2320 lots de sac de papier (lot de 10 sacs). Le tout sera financé par un règlement d'emprunt regroupé de la MRC.

Adoptée

7.5 **RÉS. 151.05.2017**

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'embaucher Messieurs Mathieu Major et Alexandre Savard à titre de pompiers à temps partiel à l'essai, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective des pompiers en vigueur.

Adoptée



7.6 **RÉS. 152.05.2017** **APPROPRIATION DE FONDS POUR LA RÉNOVATION DE LA CUISINE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de travaux de rénovation de la cuisinette des employés de l'Hôtel de Ville, incluant l'achat de mobilier, pour une somme totale n'excédant pas 8 286,70\$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

8.1 **RÉS. 153.05.2017** **APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE ARRIÈRE POUR LE VÉHICULE V-32**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'une gratte arrière pour le véhicule V-32 chez Équipements lourds Papineau au coût de 9 832,66\$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

8.2 **RÉS. 154.05.2017** **APPROPRIATION DE FONDS POUR DIVERS TRAVAUX À LA GARE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de divers travaux à la Gare pour une somme totale n'excédant pas 9 524,94\$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

Annulée par rés. 301.11.2017

8.3 **RÉS. 155.05.2017** **APPROPRIATION DE FONDS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a accepté de refaire le pavage de plus ou moins un kilomètre sur la piste cyclable Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE des travaux préalables au pavage doivent être réalisés par la Municipalité, qui sont de l'ordre d'environ 33 000\$, incluant la machinerie et la main d'œuvre municipale de plus ou moins 13 000\$;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de divers travaux de réfection d'une section de plus ou moins un kilomètre sur la piste cyclable Le P'tit Train du Nord (à l'extrémité nord de la Municipalité) et de dépenser une somme n'excédant pas 20 000\$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

**9.1 RÉS. 156.05.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2016-014, SUR LE LOT 5224980 SITUÉ AU
1522 CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE (9815-56-1585)**

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale de dérogation mineure a été refusée par la résolution 177.06.2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a été révisée par les demandeurs en diminuant les éléments dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle demande a pour objet une dérogation de 2 mètres avec la marge latérale gauche, une dérogation de 5 mètres avec la marge avant et une dérogation de 5.8% sur le coefficient d'occupation au sol pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la bande de protection de vingt mètres avec la ligne des hautes eaux du lac est conservée

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 025.04.2016 recommandant au conseil d'accepter avec des modifications la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-014 pour l'agrandissement du bâtiment principal d'une dimension de 8.09 m par 7.44 m, en conservant la distance de 9.80 mètres à la ligne avant sous droits acquis, en ayant une distance minimale de 3.5 mètres avec la ligne latérale gauche et un coefficient d'occupation au sol maximal de 14.8%.

Le tout, sur le lot 5224980, situé au 1522 chemin de la Presqu'île.

Adoptée



9.2 RÉS. 157.05.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-008, SUR LE LOT 5549598 SITUÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-BÉLANGER (0622-63-9050)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 3.54 mètres sur la largeur de l'emprise d'un chemin local afin de prolonger le chemin du Lac-Bélanger.

CONSIDÉRANT QUE l'emprise actuelle utilisée comme chemin est un droit de passage avec une largeur de 11.46 mètres intégré à un lot d'approximativement 760 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre du futur chemin permettrait de vendre uniquement cette parcelle de 2081.2 m² aux propriétaires adjacents au droit de passage c'est-à-dire le 4750 chemin du Lac-Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE le comité est ambivalent sur la demande et qu'il s'avère important de prendre en considération que le futur chemin privé pourrait un jour être remis à la Municipalité pour des fins d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5224293 qui borde également le futur chemin est vacant et qu'il serait possible d'élargir de ce côté pour avoir une emprise de 15 mètres conformément au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 026.05.2017 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation numéro 2017-008 de 3.54 mètres sur la largeur de l'emprise du futur chemin dans le prolongement du chemin du Lac-Bélanger.

Adoptée

9.3 RÉS. 158.05.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-009, SUR LE LOT 5224593 SITUÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-BÉLANGER (0521-98-8179)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation pour la construction d'un garage détaché sur un lot vacant;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bâtiment principal n'est pas prévue prochainement sur le terrain;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 027.05.2017 recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de dérogation numéro 2017-009 pour la construction d'un garage détaché sur le terrain vacant.

Le tout sur le lot 5224593, situé sur le chemin du Lac-Bélanger.

Adoptée



9.4 **RÉS. 159.05.2017**

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2017-010 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 96-98 RUE DU PONT, SUR LE LOT 5010276 (0927-57-9216)

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer le revêtement extérieur du bâtiment principal pour du vinyle de couleur «jaune-beige»;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA recommande des matériaux authentiques et traditionnels comme la pierre, le bois ou la brique;

CONSIDÉRANT QUE la couleur choisie s'intègre bien au garage et aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé ne répond pas aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 028.05.2017 du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-010 du secteur de la gare pour poser un revêtement extérieur en vinyle sur le bâtiment principal.

Il est toutefois accepté de poser un revêtement extérieur en déclin de bois, de briques ou de pierres tel que privilégié au règlement avec une couleur dans les tons de beige-jaune ou naturelle.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010276 situé au 96-98, rue du Pont.

Adoptée

9.5 **RÉS. 160.05.2017**

TARIFICATION DE LA VIGNETTE DE BATEAU POUR LA SAISON 2017

CONSIDÉRANT le règlement 2010-191 modifiant certaines dispositions du règlement 2009-171 portant sur l'obligation de lavage des embarcations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le coût de la vignette de bateau pour la saison 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De fixer le coût de la vignette de bateau à 5 \$ pour un utilisateur contribuable à Labelle pour chaque embarcation et de 30 \$ pour un utilisateur non-contribuable à Labelle pour chaque embarcation.

Adoptée

9.6 RÉS. 161.05.2017 DÉNOMINATION D'UNE CHUTE D'EAU

CONSIDÉRANT la politique numéro 2017-61 relative à la dénomination des rues et des lieux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer la chute d'eau située entre le terrain de l'ancienne scierie de la Commonwealth Plywood et le camping Chute-aux-Iroquois;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois et du propriétaire du camping Chute-aux-Iroquois pour la nomination de cette chute;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer la chute située entre le terrain de l'ancienne scierie de la Commonwealth Plywood et le camping Chute-aux-Iroquois, chute des amoureux.

Adoptée

11.1 RÉS. 162.05.2017 SERVICE DE SÉCURITÉ POUR LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin des services d'une agence de sécurité pour la Fête nationale 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la compagnie TriMax Sécurité inc. pour ses services de sécurité au coût de 1 960\$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services du 30 mars 2017.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste 02-701-90-499 du Service des Loisirs et tourisme

Adoptée

**11.2 RÉS. 163.05.2017 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2017 AVEC
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES AU LAC
LABELLE**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Brassard, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Qu'il soit versé à l'Association des propriétaires au lac Labelle quinze-mille dollars (15 000 \$), suivant la signature du protocole et la réception des documents de l'Association des propriétaires au lac Labelle, à savoir leur résolution autorisant la signature ainsi que leur preuve d'assurance responsabilité pour le projet en cours.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme, poste budgétaire 02-701-90-790.

Que l'Association des propriétaires au lac Labelle s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**11.3 RÉS. 164.05.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'INSTALLATION
D'UNE SECONDE ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU DÔME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de faire installer une autre entrée électrique au dôme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater J.M. Léonard pour l'installation d'une nouvelle entrée électrique 300 ampères au dôme au coût de 7 890 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services du 11 mai 2017.

D'autoriser des dépenses additionnelles n'excédant pas 1 634,95\$ plus les taxes applicables, pour compléter les travaux d'aménagement d'un système électrique pour les spectacles au dôme, soit un total pour le projet de 10 000\$.

Que la somme nécessaire au paiement de ces dépenses soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

**11.4 RÉS. 165.05.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR DIVERS TRAVAUX
PAR LE SERVICE DES LOISIRS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser des dépenses n'excédant pas 9 524,94\$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de différents projets par le Service des loisirs, tels qu'un évènement de course en sentier, une piste de vélo de montagne, l'agrandissement de la piste de BMX, l'ajout de modules au skate park et un parcours d'hébertisme.

Que la somme nécessaire au paiement de ces dépenses soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES



15.1

**RÉS. 166.05.2017 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL
2017**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-vingt-cinq-mille-cent-trente-trois dollars et vingt-sept cents (85 133,27 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle inc.	4 993,43 \$
➤ Amyot Gélinas	7 691,83 \$
➤ Les Consultants S.M. inc.	2 471,96 \$
➤ Creighton Rock Drill Limited	4 968,95 \$
➤ CRSBP des Laurentides	6 881,77 \$
➤ Daudelin & fils	2 099,85 \$
➤ Imprimerie Arthographe	2 397,24 \$
➤ JOFI (Entreprises) enr.	2 065,08 \$
➤ Moteurs électriques Ste-Agathe inc.	3 046,84 \$
➤ MRC des Laurentides	2 468,79 \$
➤ Nortrax Québec inc.	2 795,95 \$
➤ Pneus Lavoie	5 193,55 \$
➤ Pompage sanitaire Mont-Tremblant	5 299,79 \$
➤ Scierie familiale Gagnon	5 523,40 \$
➤ S-Quad Communication	6 323,63 \$

Adoptée

15.2

RÉS. 167.05.2017 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-quarante-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux dollars et trente-six cents (140 382,36 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 5319 à 5358 et les numéros de chèques de 40056 à 40071 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Hydro-Québec	2 140,41 \$
➤ Hydro-Québec	3 110,58 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	16 406,65 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (<i>Déneigement</i>)	36 835,76 \$
➤ L'Industrielle Alliance	18 458,90 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	7 448,02 \$
➤ Hydro-Québec	2 066,28 \$
➤ Hydro-Québec	3 638,95 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	5 990,35 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	14 855,45 \$
➤ Receveur général du Canada	12 072,58 \$

Adoptée



15.3

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU 30 AVRIL 2017

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses 2017 versus 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril et des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 168.05.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 39.

Adoptée

_(original signé) _____
Gilbert Brassard
Maire

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Gilbert Brassard
Maire